Stationnement – déménagement

Publié le 10 octobre 2022

Afin d'obtenir l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal pour le stationnement d'un véhicule de déménagement, vous devez impérativement faire une demande via ce formulaire **dix jours avant l'intervention**. Pour information, la mise à disposition de barrières sur site sera effectuée par les services de la ville 48 heures avant le déménagement.

Stationnement – déménagement

URL

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

(Nécessaire)
Identité
Prénom Nom
Téléphone(Nécessaire)
E-mail(Nécessaire)
(Nécessaire)
Date de l'intervention
Jour
Mois
Année
(Nécessaire)
Adresse
Adresse postale
Nombre de place(s) à réserver
Nombre de mètres linéaires à réserver
Type de véhicule(Nécessaire)
Immatriculation(Nécessaire)
(Nécessaire)
Utilisation d'un monte meuble

○ Oui
○ Non
(Nécessaire)
Politique de confidentialité
En cochant cette case et en soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me recontacter dans le cadre de ma demande indiquée dans ce formulaire. Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique autre que les finalités acceptées ci-dessus. Les données seront conservées pendant un an et elles seront supprimées automatiquement. Les informations personnelles que vous nous communiquez par renseignement de ce formulaire sont strictement confidentielles et transmises au personnel de la ville d'Arcueil en charge du traitement de votre demande.
☐ J'accepte la politique de confidentialité.
Envoyer

Contact

Service cadre de vie

- *42 rue Cauchy 94110 Arcueil*
- 01 82 01 20 00